

Demande de permis  
pour les détaillants en alimentation et les restaurateurs

Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale

Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29, a.9, par. m et n)

Numéro de dossier

**A - Identité de l'exploitante ou de l'exploitant et description des installations visées par le permis****Renseignements sur l'exploitante ou l'exploitant**

1) Nom et adresse de l'exploitante ou de l'exploitant

  
  
Ind. rég.    Téléphone

2) Entité juridique

- Personne physique exploitant une entreprise
- Société (personne morale)
- Individus associés en société de personnes (inscrire les noms des associés)

  
  
Ind. rég.    Télécopieur

3) Numéro d'entreprise du Québec (NEQ), s'il y a lieu

**Renseignements sur le lieu ou le véhicule où sont exercées les activités**

4) Nom sous lequel les activités sont exercées :

  
Enseigne commerciale :   
Ind. rég.    Téléphone

5) Les activités s'effectuent dans :

- un lieu fixe (adresse)

  
  
Ind. rég.    Télécopieur

ou

- un véhicule (marque, modèle, année et numéro de la plaque d'immatriculation)

Conformément à l'article 1.3.1.2.1 du Règlement sur les aliments, vous devez confier le contrôle de l'hygiène et de la salubrité alimentaires qui concerne votre établissement ou votre véhicule à un titulaire d'une attestation de formation de gestionnaire d'établissement alimentaire. (Si votre demande a trait à un permis de catégorie « Événements spéciaux », vous n'êtes pas tenu de satisfaire à cette exigence.)

Nom du titulaire de cette attestation :  Numéro de cette attestation : Option retenue en ce qui concerne le personnel formé  
(veuillez cocher l'option que vous avez choisie) :

- Une personne formée est présente en tout temps.

Dix pour cent des membres du personnel affecté à la  
préparation des aliments sont formés.

